

Avis 14-A-07 du 18 juin 2014

relatif à une demande d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur le fondement de l'article 41-4 de la loi du 30 septembre 1986 sur la demande de passage sur la plateforme de TNT gratuite des chaînes LCI, Paris Première et Planète +

Posted on: 30 juillet 2014 | Secteur :

NUMÉRIQUE

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

Dispositif(s)

se référer à l'avis

Entreprise(s) concernée(s)

LCI, Paris Première, Planète +

Lire

le texte intégral de l'avis

242.31 Ko

le communiqué de presse